



## Titre de sejour 10 ans 1/2 de presence

Par **norat**, le **19/02/2021** à **16:49**

Bonjour,

J'ai déposé mon dossier dans le cadre des 10 ans de présence, fin novembre dernier, complété par des pièces manquantes par mail.

Comme je n'ai pas reçu de récépissé ou d'attestation de dépôt, je me suis permis de saisir la préfecture du 15e, "service des algériens", pour voir où en est le traitement de mon dossier et demander un récépissé, la préfecture m'informe qu'elle n'a pas reçu les pièces manquantes et qu'il fallait justifier les envois.

Or, je ne retrouve pas les traces de mes mails et leur ai renvoyé les documents manquants mais sans qu'on ne m'en accuse réception malgré mes diverses demandes. Que me conseillez vous de faire ?

Je ne travaille plus, je ne suis plus active comme ce fut mes premières années d'installation en France donc ne dispose pas de ressources pour prendre un avocat.

Je vous informe que je suis victime de violences conjugales et ayant bénéficié de plus APS de 2010 à 2012.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **19/02/2021** à **17:40**

bonjour,

avez-vous déposer plainte pour violences conjugales.

vous devez prendre contact avec votre préfecture qui seule peut régler votre problème, il existe des associations d'aides aux étrangers.

salutations